

Décision Générale colonial

Décision n° 343 16 mai 1941

n° 343 16

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 mai 1941
Numéro JO n° 534 du 31/05/1941	Date du numéro 31 mai 1941

TEXTE INTÉGRAL

Une sanction comportant une retenue de deux cents francs, sur la solde du mois de mai, est infligée aux indigènes ci-après. pour inexécution d'un ordre donné par le commandant de cercle : Bachir Guedid, okai des Issas Fombalas: Mohamed Bakit, chef du quartier indigène n° 5.